

Dernière mise à jour le 14 avril 2020

Avec le coronavirus : le plafond du paiement sans contact pourrait être relevé

Paiement sans contact Le plafond du paiement sans contact pourrait être relevé de 30 à 50 euros. Cette décision doit être prise prochainement par les banques. La pandémie ...

Sommaire

- Les raisons sanitaires
- Par le passé
- Déjà fin mars

Paiement sans contact

Le plafond du paiement sans contact pourrait être relevé de 30 à 50 euros.

Cette décision doit être prise prochainement par les banques.

La pandémie due au Covid-19 a accentué ce mode de paiement qui évite les contacts, comme son nom l'indique.

Les raisons sanitaires

Elles font que les personnes rebutent à taper leur code sur un terminal manipulé par tous, et sur un clavier utilisé à de nombreuses reprises par d'autres clients.

En cette période de confinement, le paiement par carte sans contact est particulièrement apprécié. De façon générale, la carte bancaire est privilégiée compte tenu des circonstances. Les distributeurs de billets ont eux aussi un clavier à code (moins rassurant actuellement). Manipuler de l'argent liquide peut inquiéter, quant à la persistance du virus sur les billets ou des pièces. Se rajoute le manque de liquidités, les commerçants n'ont pas tous suffisamment de monnaie.

Avec son côté sécuritaire en termes de protection, l'utilisation du paiement sans contact progresse donc depuis le début de la crise. Il enregistre une augmentation moyenne de 4% depuis la mi-mars, début du confinement). La hausse est d'autant plus prégnante dans les boulangeries (+6%), et les pharmacies (+10%).

Par le passé

Lorsque le plafond fut augmenté de 20 à 30 euros, la problématique était technique. Désormais, le passage à ce nouveau plafond devrait être plus simple à mettre en place.

Quand bien même, entre la décision et la mise en place effective, un délai serait nécessaire, et une fois le confinement terminé, les gestes barrières contre la propagation du virus seront toujours d'actualité.

Déjà fin mars

L'ABE (Autorité Bancaire Européenne) a préconisé de relever le plafond partout en Europe, à 50 euros, maximum autorisé par la réglementation européenne.

Le paiement sans contact s'inscrit dans le prolongement des gestes barrières contre le risque de contagion du Covid-19. Un

paiement plébiscité durant cette période de crise sanitaire,